

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 4583

présenté par

Mme Maximi, Mme Keke, M. Corbière, M. Portes, M. Martinet, M. Mathieu et Mme Chikirou

ARTICLE 6**ANNEXE**

Après la première occurrence de l'année :

« 2024 »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 19 :

« une réforme des retraites juste pour toutes et tous qui et tous qui prenne en compte le revenu de solidarité active pour valider des trimestres en vue de la retraite. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons que dès 2024 une autre réforme des retraites soit mise en place, une réforme des retraites juste pour toutes et tous qui et tous qui prenne en compte le revenu de solidarité active pour valider des trimestres en vue de la retraite.

La réforme voulue par le Gouvernement va au contraire accroître les inégalités préexistantes en allongeant notamment le sas de précarité entre emploi et retraite.

Un peu moins de la moitié des personnes âgées de 61 ans sont en emploi. Les périodes de précarité ne sont pas volontaires et coûtent énormément aux personnes concernées, en termes économique et social. Pire, le gouvernement va expérimenter dès cette année dans différents départements le revenu de solidarité active (RSA) conditionné à un travail d'une durée de 15h à 20h par semaine. Cela n'est rien d'autre que du travail forcé.

Le système de retraite que nous proposons est un système solidaire qui intègre ces périodes difficiles. Nous proposons dans cet amendement que le temps passé au RSA soit pris en compte dans les trimestres à valider pour une retraite à taux plein.